

MESSAGER DE TAHITI

Journal officiel des Établissements français de l'Océanie

PARAISANT TOUS LES JEUDIS A 3 HEURES DU SOIR

Matahiti 32. — N° 36.

TE VEA NO TAHITI

Mahana maha 30 atete 1883.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance) :
Un an 48 fr.
Six mois 26 »
Trois mois 14 »
Un numéro : 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (non payables) :
Les 20 premières lignes 50 c. la ligne.
Au-dessus de 20 lignes 25 id.
Les annonces renouvelées se paient la moitié de prix de la première insertion.

PARTIE OFFICIELLE

GOVERNEMENT DE TAHITI

Télégramme reçu à San-Francisco le 10 août :

M. le vice-amiral Peyron est nommé ministre de la marine et des colonies, en remplacement de M. Baas, dont la démission est acceptée.

Nominations dans le service judiciaire.

Par décret en date du 2 juillet 1883 sont nommés :

Juge suppléant près le tribunal de première instance de Saigon — M. Lipman, avocat, en remplacement de M. Durwell, nommé lieutenant de juge près le tribunal de première instance de Soctrang ;

Juge-président du tribunal de première instance de Papeete (Tahiti) — M. Aniel, lieutenant de juge près le même tribunal, en remplacement de M. Poignaud, décédé ;

Lieutenant de juge près le tribunal de première instance de Tahiti — M. Brunaud, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Papeete, en remplacement de M. Aniel, nommé président au même siège ;

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Papeete — M. Caluzaux, avocat, en remplacement de M. Brunaud, nommé lieutenant de juge au même siège.

Par décision du Gouverneur en date du 31 août 1883 ont été nommés pour faire partie du Conseil d'administration constitué en conseil du contentieux administratif :

En remplacement de M. Pinandier, nommé président du tribunal de première instance à Nouméa —

M. Arnaud, président du tribunal supérieur ;

En remplacement de M. Poignaud, décédé —

M. Aniel, président p. i. du tribunal de première instance.

Allocation d'un crédit pour un but scientifique et commercial.

M. le Gouverneur a reçu du Ministre de la marine et des colonies la dépêche suivante :

Paris, le 13 juin 1883.

— **MINISTRE LE GOUVERNEUR.** — Le budget du service Colonial pour 1883 contient, à son chapitre V, sous la mention : *Missions coloniales*, un crédit de 160,000 francs destiné à faciliter dans ceux de nos Établissements ayant les ressources sont insuffisamment couvertes des explorations ayant pour objet d'écarter notre influence et nos relations, et d'ouvrir de nouveaux débouchés à notre commerce et de nouvelles voies à la colonisation.

Nous intuition est de déléguer sur ce crédit à Tahiti une somme de 10,000 francs, qui devra être employée soit à organiser et à défrayer une mission spéciale, soit à subventionner des explorations déjà accréditées qui se chargeront de recueillir toutes les indications intéressantes la géographie, la géologie, la botanique, la minéralogie et l'anthropologie et les renseignements concernant les échanges de produits, ainsi que les moyens de communications à utiliser ou à créer.

Je vous prie de mettre immédiatement cette question à l'étude, et de me faire connaître, avec le plan de la mission à instituer, les voies et moyens en hommes et en argent dont elle devra être pourvue. Vous aurez également à examiner, pour l'exercice 1884, le meilleur emploi qui pourra être donné au crédit de même nature qui sera mis à votre disposition.

Recevez, etc.

Le Ministre de la marine et des colonies,

Signé : CA. BRUN.

ADMINISTRATION DE L'INTÉRIEUR.

Élections au Conseil colonial.

L'Administration rappelle aux électeurs que le scrutin ne durera qu'un jour, le dimanche 9 septembre, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Les électeurs européens qui n'auront pas retiré leurs cartes à la Direction de l'Intérieur ayant le jour du vote, pourront les réclamer au bureau de l'état civil pendant toute la durée du scrutin.

Te faite faabou atu nei te Hau i te feia maiti e hoe roa ra, mahana maiti raa, oia hoi i te tapati i te 9 no tepera, mai te hora vai i te poiopi e tae roa tu i te hora pae i te ahahi.

Te feia maiti (papas) o tui ore i rave mai i ta ratou ra parau faatia no te maiti raa, i te pihia toroa o te Faatere raa Hou hoi te mahana maiti raa, e tia noa ia ta ratou i te rave i tana parau ra i te pihia toroa no te Paeau Tivira (faua) raa e te pohe, etc.) i te mahana e rave hia taua obipa maiti raa (oia hoi i taua mahana tapati ra).

Caisse agricole

La Caisse agricole tient à la disposition de MM. les commerçants, pour le courant de septembre, un minimum de cinquante mille francs de traites sur le Trésor public, à la prime de 3 fr. 50 p. 100.

Les demandes, adressées à M. le président de l'établissement, seront reçues jusqu'au 10 courant inclus.

Tir à boulets.

Conformément à l'avis publié au *Messenger* du 26 juillet dernier, un tir sera exécuté du mont Faïre, dans la direction de la grande passe, le vendredi 7 septembre courant.

Le tir sera annoncé par un premier coup d'avertissement à 6 heures du matin, et un autre, quelques minutes avant l'ouverture du feu, vers 8 heures.

Mai te au hoi i te parau i faaite hia i rote i te Vea no te 26 no tiuani i maiti ac uel, e rave hia i tina i te pae i Faatere raa, i te mahana pae i te 9 no tepera nei, te hoe pupuhi raa tapao, mai te faatano fia tu i te a va i tona.

Na te hoe haruru miamua, ta ohi ore hia, e te pupuhi hia i te taua pupuhi raa tapao raa, e te piti o te haruru raa, o ta tua hia e tau menui, hou a haamata i te pupuhi mau raa e o te fataia i te hora vai e faaite mai i te haamata raa mau, o taua pupuhi raa tapao ra.

Immigration.

L'Administration porte à la connaissance des intéressés que les immigrants arrivés dans la colonie le 31 mars 1880 par le *Buffon* qui désirent être repatriés devront se présenter à la Direction de l'Intérieur (1^{er} bureau) le mardi 11 courant, à huit heures du matin.

Ils embarqueront aussitôt sur le *Forcade la Roquette*

Curatelle aux successions vacantes.

Il sera procédé, le samedi 8 septembre 1883, à 8 heures du matin, au bureau de la curatelle, à Papeete, rue de la Reine, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers, tels que :

Malles de Chine — Hardes ;

le tout dépendant de diverses successions vacantes.

Les prix d'adjudication, augmentés de 7 p. % pour tous frais, seront payés immédiatement après la vente et avant la livraison des lots.

Nulle enchère au-dessous de 0 fr. 50 c. ne sera admise, et il ne sera reçu aucune réclamation après la vente. 2-2

Enregistrement et domaines.

Il sera procédé, le samedi 8 septembre 1883, à 8 heures du matin, au bureau de l'enregistrement et des domaines, à Papeete, rue de la Reine, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers, tels que :

Lit d'enfant — Bancs de jardin — Chaises — Toile à voile — Cadres de moustiquaires et moustiquaires — Encadrements en bois — Tabourets — Engrais — Stores en bambou — Toile cirée pour parquets — Nattes — Lits de repos — Tables en bois blanc — Console — Canapé en rotin — Outils divers — Etc., etc. ;

le tout provenant du service Local.

Les prix d'adjudication, augmentés de 6 p. % pour tous frais, seront payés immédiatement après la vente et avant la livraison des lots.

Nulle enchère au-dessous de 0 fr. 50 c. ne sera admise, et il ne sera reçu aucune réclamation après la vente. 2-2

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. Artaud, nommé président du tribunal supérieur par décret du 15 novembre 1882, a prêté serment le 17 août dernier, entre les mains de M. le Gouverneur, et a pris possession de son siège le 23 du même mois.

MM. Murgier et Martel ont cessé à la même date les fonctions intérimaires qu'ils remplissaient auprès du tribunal supérieur.

ADMINISTRATION DE LA MARINE

Avia.

Aux termes de l'article 14 du décret du 7 mai 1879, ce n'est qu'en vertu d'une décision spéciale du Ministre de la marine et des colonies qu'il peut être accordé passage sur les bâtiments de l'Etat aux particuliers voyageant pour des motifs d'intérêt privé.

Les personnes qui à l'avenir désireront être repatriées en Europe par la voie des transports réguliers devront adresser leurs demandes au gouvernement local assez à l'avance (cinq mois au moins) pour que l'autorisation ministérielle puisse être sollicitée auprès du Département et parvenir dans la colonie avant le départ des bâtiments.

3-3

PARTIE NON OFFICIELLE

Nécrologie.

Le 30 août dernier ont eu lieu les funérailles de M. Thunot, chef du service des contributions, décédé la veille à l'âge de 52 ans.

Le Chef de la colonie a voulu donner par sa présence à cette triste cérémonie un témoignage de sympathie à la famille du défunt, qu'un grand nombre d'amis et de fonctionnaires accompagnaient à sa dernière demeure.

Sur la tombe, le Directeur de l'Intérieur a retracé la carrière de cet homme que distinguaient surtout deux grandes qualités : une activité infatigable, un intérêt à l'épreuve.

Puisse tous ces témoignages donnés à la mémoire de M. Thunot apporter quelque adoucissement à la douleur de sa dévouée compagne et de son fils !

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches extraites du *Courrier de San Francisco*.)

FRANCE.

Paris, 10 juillet. — An cours de la séance de la Chambre des députés, M. Challemeil-Lacour, ministre des affaires étrangères, répondant à différentes questions relatives au Tonkin, dit que les forces françaises qui y sont actuellement sont suffisantes pour le moment. M. P. de Cassagnac attaque violemment le gouvernement. Il traite de lâche le président du Conseil. Pour ce langage, M. de Cassagnac est censuré et l'entrée de la Chambre lui est interdite pendant quinze jours. Finalement, par 371 voix contre 82, la Chambre adopte un ordre du jour exprimant sa confiance dans la politique prudente et ferme du Gouvernement.

Paris, 14 juillet. — De grands préparatifs avaient été faits pour la célébration de la fête nationale, mais un gros orage est venu hier soir, sur une grande étendue de la capitale, détruire une partie des décorations préparées pour la fête du lendemain. L'inauguration de la statue de la République, élevée sur la place du Châteaud'Eau, une des principales parties du programme de la Journée, a eu lieu ce matin en présence des sénateurs, des députés, des membres du conseil municipal de Paris et d'une foule considérable. Dans son discours, le préfet de la Seine, se tournant vers la statue qui tient dans sa main une branche d'olivier, emblème de la paix, dit : « La République a dans la main le rameau d'olivier, qui signifie que la période de violence est passée et que le suffrage universel a remplacé la révolution. La France ne veut pas imposer ses volontés à aucune nation, mais elle veut être libre et respectée. » Le président du conseil municipal de Paris a également pris la parole. Il regrette qu'aucun acte de clémence n'ait précédé la cérémonie. En disant cela, il faisait allusion au refus par le gouvernement d'accorder l'amnistie aux anarchistes. Dans l'après-midi, le président de la République, accompagné des ministres, a passé la revue des troupes de la garnison de Paris. A son arrivée sur le champ de manœuvres, la foule l'a chaleureusement accueilli aux cris de : « Vive la République ! »

Paris, 17 juillet. — Par décret du Président de la République, M. Waddington est nommé ambassadeur de France à Londres, en remplacement de M. Tissot, démissionnaire pour cause de santé. — Pendant le premier semestre de l'année courante, le rendement des impôts a été inférieur de 28 millions de francs aux prévisions budgétaires.

Paris, 20 juillet. — Le Sénat a adopté l'urgence de la discussion de la loi sur la réforme judiciaire ; et par un vote de 160 voix contre 144, a décidé de passer à la discussion des articles du projet.

Paris, 22 juillet. — M. Challemeil-Lacour, ministre des affaires étrangères, répondant à une question posée par le duc de Broglie, dit que la France n'a pas déclaré la guerre à l'Annam, que le gouvernement n'a pas eu l'idée de faire bloquer les ports annamites, mais que si une puissance quelconque tentait de fournir des armes aux Annamites, il n'hésiterait pas à prendre une pareille mesure. De son côté, Tu-Duc n'a pas déclaré la guerre à la France. Il proteste au contraire de son respect pour les traités existant entre la

France et l'Annam. M. Challemeil-Lacour ne croit pas que Tu-Duc ait demandé le concours de la Chine. La France, contigue le ministre, a déclaré à Tu-Duc qu'elle entendait que ses droits sur le Tonkin fussent respectés et qu'elle s'opposerait aux déprédations commises par les Pavillons noirs contre les sujets français. Le ministre dit également : « Quoique la guerre ne soit pas déclarée, le langage et les actes de Tu-Duc, de même que l'attitude de la Chine et de ses ambassadeurs, sont tels que nous pouvons nous considérer comme en état de guerre contre l'Annam. Si nous ne pouvons rétablir l'ordre au Tonkin sans attaquer les Annamites, nous n'hésiterons pas à demander au Parlement les pouvoirs nécessaires, mais nous n'en sommes pas encore là. Nous sommes déterminés à venger les injures adressées à nos troupes et les outrages commis sur les cadavres de nos soldats morts en combattant. » (Applaudissements.)

Paris, 22 juillet. — M. Alfred Naquet, député du département de Vancluse, est élu sénateur dans le même département.

Paris, 22 juillet. — Par 139 voix contre 19, le Sénat a adopté l'article 15 du projet de loi de la réforme judiciaire, lequel réduit le nombre des magistrats. Ce vote implique l'adoption du projet entier.

Paris, 2 août. — Après avoir adopté le projet de loi concernant la convention avec les compagnies de chemins de fer, la Chambre des députés a clos sa session.

Paris, 8 août. — Le bruit court que M. Charles Brun, ministre de la marine, a le projet de donner sa démission pour cause de santé.

MADAGASCAR.

Paris, 12 juillet. — Le gouvernement n'a reçu aucune dépêche l'informant que l'amiral Pierre aurait tenu à Tamatave la conduite à laquelle a fait allusion hier M. Gladstone devant la Chambre des Communes.

Londres, 12 juillet. — L'exposé des événements qui viennent de se passer à Tamatave, fait par M. Gladstone devant la Chambre des Communes, a pour origine le texte d'une dépêche du consul britannique de Zanzibar, apportée ici par un navire de guerre.

Paris, 13 juillet. — Le consul français de Zanzibar a télégraphié au gouvernement de la République qu'il n'a aucune connaissance des faits qui se seraient passés à Tamatave, et dont s'est plaint le gouvernement britannique.

Paris, 13 juillet. — On lit dans une dépêche datée du 6 juillet, venant de Madagascar, fait Zanzibar : « L'amiral Pierre annonce que les 23 juin et 5 juillet il a repoussé une attaque. Les Hovas ont perdu beaucoup de monde. Les Français n'ont eu qu'un homme tué. » Dans sa dépêche, l'amiral Pierre ne fait mention d'aucune contestation survenue entre lui et le consul anglais de Tamatave.

Londres, 15 juillet. — Le 26 juin dernier, en conséquence de l'occupation de Tamatave par les Français, des officiers français sont allés à bord du steamer *Teignmouth Castle* appartenant à MM. Donald, Currie et Co. Défense a été faite aux passagers de débarquer. Le cargo seul aurait pu être déchargé à la condition de payer les droits d'entrée, et un homme de garde a été mis en faction à bord ; mais le steamer est parti pour Maurice. Le capitaine du navire anglais *Dryad* a contrevendu à la défense des Français en débarquant un détachement de son équipage qui est chargé de la protection du consulat britannique, et en mettant ses embarcations à la disposition des fugitifs.

Londres, 17 juillet. — Des lettres de Madagascar datées du 30 mai disent que le gouvernement malgache a informé les citoyens américains, anglais et suédois qui résident dans la capitale, qu'en cas de soulèvement de la population indigène, les autorités seraient dans l'impossibilité de les protéger.

Paris, 20 juillet. — L'autorité militaire française a remis en liberté le secrétaire du consul anglais de Tamatave. Le capitaine du navire de guerre anglais *Dryad*, stationné dans le port, s'est rendu captif pour lui.

Londres, 23 juillet. — Au cours de la séance de la Chambre des Communes, le secrétaire de l'amirauté, répondant à une interpellation adressée par M. Bartlett, n'a voulu fournir aucune explication relative au nombre de navires de guerre anglais qui ont reçu l'ordre de se rendre à Madagascar. Il assure que la question est déplacée. La Chambre a applaudi la déclaration du ministre.

Paris, 28 juillet. — Un journal a reçu, via Aden, des dépêches de Tamatave lui annonçant que le représentant de la Grande-Bretagne a demandé la levée de l'état de siège à l'amiral Pierre ; mais celui-ci a refusé.

Zanzibar, 5 août. — Les Hovas sont toujours aux environs de

Tamatave, mais ils paraissent démoralisés. Depuis le 15 juillet, ils n'ont dirigé aucune attaque contre les Français. Les Français n'ont nullement l'intention de gagner l'intérieur.

Paris, 9 août. — Le contre-amiral Pierre, commandant l'expédition du Madagascar, demande à être remplacé pour cause de santé. On annonce que le gouvernement va envoyer 3,000 hommes de renfort à Madagascar et 600 à la Réunion.

TONKIN — CHINE.

Paris, 12 juillet. — Des dépêches du Tonkin, datées du 3 juillet, annoncent que le général Rouet, commandant en chef des troupes françaises au Tonkin, est arrivé à Hanoi depuis le 15 juin. Les travaux de défense de Haiphong sont terminés. Ceux de Namdinh et de Hanoi avancent rapidement. A l'arrivée des 3,000 hommes de renfort, les opérations militaires commenceront immédiatement.

Hongkong, 13 juillet. — Trois mille Chinois ont reçu l'ordre de se rendre de Canton à Yanchan, sur la frontière du Tonkin.

Londres, 15 juillet. — Le marquis Tseng, ambassadeur de Chine, a quitté Londres, se rendant à Paris, où il va reprendre les négociations entamées avec le gouvernement français. Il veut faire un dernier effort pour maintenir la paix entre les deux nations. On l'a informé que si la Chine ne fait pas positivement connaître son intention bien arrêtée d'aplanir les difficultés qui existent entre les deux gouvernements, la France considérera que le Ciel-Empire veut réellement rompre ses relations avec elle. — En attendant, des officiers anglais ont offert leurs services aux Chinois, et on leur a répondu d'attendre le retour à Londres du marquis Tseng.

Paris, 17 juillet. — Toutes les troupes de renfort envoyées au Tonkin sont arrivées. Mais en raison des pluies et des grands chaleurs, les opérations militaires ne commenceront pas avant la fin du mois de septembre.

Paris, 28 juillet. — Une dépêche arrivée aujourd'hui au ministère de la marine annonce qu'après une sortie de la garnison française qui occupe la forteresse d'Hanoi, elle a infligé des pertes sérieuses à l'ennemi. La dépêche dit que le colonel Bades (2), à la tête de 500 hommes, est sorti le 19 ; qu'il a pris 7 pièces de canon et tué un millier d'hommes. De leur côté, les Français n'en ont perdu que onze.

Paris, 29 juillet. — L'attaché militaire chinois de l'ambassade de Berlin a eu aujourd'hui une entrevue avec MM. Jules Ferry et Challemeil-Lacour, et il leur a donné l'assurance des intentions pacifiques de la Chine à l'égard de la France. Il a sérieusement expliqué que les 35,000 hommes de l'armée chinoise, massés sur la frontière, n'avaient d'autre mission que d'assurer la neutralité des Chinois.

Londres, 30 juillet. — Les Chinois persistent à prohiber l'exportation du bétaï destiné aux troupes françaises. L'escadre française fera prochainement une démonstration sur les côtes de Chine.

Paris, 5 août. — Le ministre des affaires étrangères a eu hier une entrevue avec le marquis Tseng, à qui il a demandé des explications au sujet des troupes que la Chine concentre sur la frontière du Tonkin. Il lui a demandé leur retrait immédiat et lui a menacé d'une déclaration de guerre. L'ambassadeur de Chine a demandé le temps d'en référer à Pékin.

Paris, 7 août. — Une dépêche de Hongkong annonce que tout est prêt pour le bombardement de Hué. A Hanoi, le tir des batteries annamites est sans résultat. — Une dépêche de Lambiao (Tonkin) annonce que les Français ont détruit toutes les digues qui barraient le canal. Le *Journal des Débats* annonce que les Chinois ne font plus mystère de l'appui qu'ils donnent aux Annamites.

ESPAGNE.

Madrid, 6 août. — La garnison de Badajoz, au nombre d'environ sept cents hommes, s'est prononcée pour la République, et la mise en vigueur de la Constitution de 1869. Le peuple fraternise avec la troupe. Le gouvernement a envoyé à Badajoz plusieurs régiments pour rétablir l'ordre. — Plusieurs dépêches annoncent que la troupe a désarmé les gendarmes et les douaniers, et qu'elle occupe la station du chemin de fer. Le gouvernement a proclamé l'état de siège dans toute la province de l'Estramadure. Environ sept cents personnes ont pris part à la proclamation de la République. Les insurgés se sont emparés de plusieurs centaines de fusils déposés dans la citadelle.

Madrid, 7 août. — Une dépêche de Badajoz annonce que la tranquillité est rétablie en cette ville.

Londres, 8 août. — Une dépêche de Paris annonce que dans un diner Ruiz Zorilla, dont le nom a été mis en avant par les insurgés de Badajoz pour la présidence éventuelle de la république espa-

Le 30 août, a prononcé un discours dans lequel il a déclaré qu'il ne renoncera pas en Espagne tant que la République ne sera pas proclamée.

Madrid, 8 août. — De nouveaux soulèvements viennent d'éclater en Espagne. Le conseil des ministres, réuni en toute hâte, a pris la résolution de suspendre les garanties constitutionnelles et de proclamer l'état de siège partout où besoin sera.

Paris, 9 août. — On dit qu'en Espagne la situation est très-grave. Plusieurs officiers supérieurs sont favorables à la République. Dans les grandes villes, un soulèvement en faveur de la République est imminent. De leur côté, les carlistes s'apprêtent à opérer dans le nord.

NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 17 juillet. — L'assemblée générale des actionnaires de la compagnie du canal de Panama a eu lieu aujourd'hui. M. de Lesseps a renouvelé l'assurance que le canal sera terminé pour la fin de 1888. Il a également annoncé que l'ingénieur en chef allait prendre la direction générale des travaux qui vont bientôt commencer.

Paris, 18 juillet. — Dans son rapport aux actionnaires de la compagnie du canal de Panama, M. de Lesseps dit : « La coopération des entrepreneurs américains a dissipé les préventions qui existaient dans certaines parties des États-Unis contre la construction du canal. »

Londres, 13 juillet. — Une dépêche de Vienne, datée de ce matin, une heure, dit que le comte de Chambard a perdu connaissance et qu'il est à toute extrémité.

Paris, 15 juillet. — Le Dr Velpeau est parti pour Frohsdorff, où il va donner ses soins au comte de Chambard.

Frohsdorff, 17 juillet. — Le Dr Velpeau et les autres médecins du comte de Chambard ont en aujourd'hui une consultation, à la suite de laquelle ils ont délivré un bulletin portant que l'amélioration de la santé de leur malade continue.

Paris, 25 juillet. — Le bruit court que le Dr Velpeau a déclaré que le comte de Chambard souffrait des effets produits par le poison.

Vienne, 23 juillet. — L'empereur d'Allemagne et l'empereur d'Autriche se rencontreront à Ischel et non à Gastein, ainsi qu'on l'avait annoncé.

Berlin, 30 juillet. — Aucun ministre n'assistera à l'entrevue qui doit avoir lieu le 7 août, à Ischel, entre les empereurs d'Autriche et d'Allemagne.

Ischel, 8 août. — Les empereurs d'Autriche et d'Allemagne sont arrivés à midi. Ils ont échangé de cordiales félicitations.

Berlin, 9 août. — Le festival qui vient d'avoir lieu à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Luther a eu un grand succès. Le cortège historique qui circulait hier dans les rues d'Erfurt a excité l'admiration des spectateurs, surtout le groupe où l'on voyait Luther entouré de chevaliers armés.

La flotte française au 1^{er} janvier 1883.

La liste officielle de la flotte au 1^{er} janvier 1883 a paru dernièrement; voici la nomenclature des bâtiments de guerre proprement dits :

La première partie de la flotte française, c'est-à-dire celle qui serait immédiatement disponible en cas de guerre, comprend : 22 cuirassés d'escadre; 12 cuirassés de station; 9 garde-côtes cuirassés; 6 batteries flottantes cuirassées; 11 croiseurs à batterie; 17 croiseurs à barquette; 21 éclaireurs d'escadre; 16 avisos de station; 8 canonnières de station; 15 grands transports; 24 transports de station; 13 avisos de flottille; 12 canonnières de flottille; 24 chaloupes canonnières; 17 avisos à roues; 5 torpilleurs garde-côtes de première classe; 44 torpilleurs garde-côtes de deuxième classe; 10 torpilleurs vedettes; 4 vaisseaux à voiles; 2 frégates à voiles; 1 corvette à voile; 1 brick à voiles; 7 goélettes de station et deux cutters à voiles.

Cette première partie de la flotte française, actionnée par cent dix mille chevaux vapeur, serait montée par environ 50,000 hommes d'équipage.

Les bâtiments lancés, en 1882, et qui n'auraient besoin que de quelques mois pour pouvoir entrer en ligne, sont au nombre de 17,

savoir : 1 cuirassé d'escadre (*Foudroyant*); 1 cuirassé de station (*Vauban*); 1 croiseur à batterie (*Aréthuse*); 2 croiseurs à barquette (*Primauguet*, *Roland*); 1 canonnière de station (*Capricorne*); 1 transport (*Scorff*); 4 avisos de flottille (*Alouette*, *Bastille*, *Eclair*, *Trombe*), et 7 torpilleurs.

Le nombre des bâtiments en chantier s'élève à 70, savoir : 42 cuirassés d'escadre; 1 cuirassé de station; 8 canonnières cuirassées de nouveau type; 2 croiseurs à batterie; 1 éclaireur d'escadre; 9 avisos et canonnières de station; 4 grands transports; 2 transports avisos; 1 avisos de flottille; 10 avisos à roues; 4 torpilleurs éclaireurs de 2,000 chevaux, nouveau type; 8 torpilleurs-avisos de 320 chevaux, nouveau type, et 8 torpilleurs de 100 chevaux, nouveau type.

Le passage de Bariloche.

Omécrit de Panama :

Une importante découverte vient d'être faite sur la frontière du Chili et de la République Argentine. On était depuis longtemps à la recherche du fameux passage de Bariloche, qui traverse la Cordillère des Andes et fait communiquer directement la République Argentine avec le Chili. L'existence de ce passage était un fait acquis; mais on avait perdu la notion exacte de sa situation géographique, et malgré les efforts laborieux des jésuites qui, au siècle passé, s'étaient mis courageusement à sa recherche, il avait été impossible de le retrouver. M. Moreno, infatigable voyageur, dans sa dernière excursion en Patagonie, avait pu se convaincre de la réalité de son existence. Mais les Indiens Shahuque s'étaient opposés à ce qu'il poursuivît ses explorations, et il avait été obligé de revenir sans rapporter autre chose que des probabilités. Et que ni M. Moreno ni les jésuites n'ont pu faire, malgré leur intérêt et leur dévouement à la science, l'expédition commandée par le général Villagra, vient de l'accomplir. Le fameux « Pazo de Bariloche » a été trouvé et exploré. Avec très-peu de frais, on pourra le transformer en une voie charretière d'un accès très-facile, qui mettra Nahuel-Huapi (frontière argentine) à 70 milles du Pacifique. On pourra également construire un chemin de fer interocéanique entre le golfe de San Matias (Patagonie) et la côte chilienne, lequel chemin de fer sera de moitié moins long que celui auquel on travaillait actuellement entre Buenos-Ayres et Santiago, par voie de Mendoza.

Curieuse découverte.

Le professeur Samuel W. Johnson, qui dirige l'enseignement agricole au Yale College, Massachusetts, vient d'essayer pendant trente jours dans son laboratoire, avec le plus grand succès, une invention appelée à rendre de grands services au public.

Le professeur Humiston cherchait depuis longtemps un substitut au sel, au borax et autres agents pour la conservation des viandes, des poissons mis en boîtes, ainsi que du beurre. Il vient de le trouver; il l'appelle *Rex Magnus*. Le Dr Johnson en a fait l'application au poisson, au bœuf, au porc, à la volaille, au gibier, à la crème, aux huîtres, au lait, et l'expérience a parfaitement réussi dans tous les cas.

Le matlot ne sera plus obligé de manger une viande horriblement salée qui lui donne le scorbut; il emploiera la « viandine », c'est le nom de la marque du *Rex Magnus* appliquée à la conservation des viandes. En tout temps, la viande ainsi traitée peut être servie bien longtemps après que l'animal a été abattu aussi fraîche que le premier jour.

Cette découverte va produire une véritable révolution dans le commerce des huîtres, du homard, grâce à l'Océan Wave, c'est le nom de la marque du *Rex Magnus* appliquée aux bestiaux et aux crustacés. Ils se conservent dans un état parfait de fraîcheur des semaines entières sans que l'on ait besoin de recourir à la glace, même au milieu des plus grandes chaleurs.

FANFARE LOCALE

PROGRAMME des morceaux qui seront joués sur la Place du Gouvernement le 6 septembre 1883.

Honneur et Patrie.....	Allegro.....	E. Mayn.
Mai du Pays.....	Ouverture.....	Béger.
Cosette.....	Polka.....	Selenick.
Nuit de Mai.....	Valse.....	
Pompiers de Nanterre.....	Quadrille.....	

MÉTÉOROLOGES DU PORT DE PAPEETE

Du mercredi 29 août au mardi 4 septembre inclus 1883.

NAVIRE DE GUERRE ENTRÉ.

30 août. Goé. de la station locale Orohena, 20 h. d'équipage, commandée par M. Robit, lieutenant de vaisseau, ven. de Borabora en 2 jours.

NAVIRE DE GUERRE SORTI.

1 septembre. L'éclaireur d'escadre Eclairer, commandé par M. Pougin de la Maisonneuve, capitaine de frégate, all. à Rapa et aux Gambier.

NAVIRE DE COMMERCE ENTRÉS.

30 août. Goé. américaine Dolly, de 42 ton., cap. Higgins, ven. de Huahine en 2 jours.

2 septembre. Goé. française Française, de 84 ton., cap. Scotte, ven. d'Anaa en 2 jours.

1 septembre. Goé. américaine Glen, de 128 ton., cap. Johnston, ven. de San Francisco en 23 jours.

1 septembre. Trois-mâts golette américaine City of Papeete, de 360 ton., cap. Brude, ven. de San Francisco en 24 jours; 3 passag., MM. Agnéray, Hamelin, français, et M. Young, anglais.

NAVIRE DE COMMERCE SORTIS.

1 septembre. Goé. française Lillian, de 108 ton., cap. Piltz, all. à Rarotonga.

1 septembre. Cotre français Abre, de 23 ton., cap. Bertaud, all. à Moorea.

ANNONCES

Les membres de la Société LA FRATERNELLE sont priés de vouloir bien se réunir en comité général le 8 septembre prochain, à 17 h. 1/2 du soir, au Temple Maçonnique (rue des Beaux-Arts).

167-2

Le secrétaire, J.-B. VIDAL.

Etude de M^{re} Holozet, avocat, défenseur à Papeete, rue des Beaux-Arts.

A VENDRE SUR SAISIE

Le samedi 8 septembre 1883, 8 heures du matin, à l'audience publique des criées du tribunal civil de première instance de Papeete, devant M. Aniel, juge-commissaire :

1. une golette MANGARÉVIE, du port de 100 tonneaux 27/100, avec ses accessoires, construite en 1879 à San Francisco (Californie), actuellement mouillée en rade de Papeete.

Mise à prix : 18.000 fr.

Le cabier des charges est déposé au greffe des tribunaux.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{re} Holozet, défenseur, poursuivant la vente.

168

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART

Une BELLE JUMENT, 3 ans 1/2, très douce et allant parfaitement à la voiture;

Une VOITURE COMPLÈTE;

Un HARNAIS — Une SELLE D'HOMME — Une SELLE DE DAME;

Deux MACHINES à COUDRE.

— Le tout en bon état —

163-3-3 S'adresser à M. GOTTRAUD, conducteur des ponts et chaussées.

AVIS.

M^{re} GOTTRAUD l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle cesse son commerce le 30 du mois courant; et tout en le remerciant de la confiance qu'elle a bien voulu lui accorder, elle serait heureuse de voir reporter sur M^{re} veuve Bouët, qui lui succède, cette assurance de probité, qui le bon marché aidant, a couronné ses affaires commerciales d'un plein succès.

M^{re} veuve Bouët, comme M^{re} Gottraud, se chargera de toutes sortes de confections pour hommes, dames et enfants.

173-3-1

MAISON A LOUER

Propre à faire un MAGASIN, un DÉBIT ou RESTAURANT, située au coin des rues de Rivoli et Bougainville.

160-3

S'adresser à M. HENRI BOUSSON, tonnelier aux Subsistances.

PARAÏ FAITE.

Te faite atu nei te taata i papahia te toa i raro nei, e ua tae mai nei na nia i te pahai Vae, te roi, te parahira tarafatu; te parahira na nia, te afala eme, te amura ma, e te vahai atu à mau taiba e mea ho taama anae; tei te Pute tamata i pahai-hi te fare taq o Raro.

149-8-5

Papahia: PUTE, tamata.

La dame Virau à Roo, épouse autorisée et assistée du sieur William Peckel, demeurant à Mataiea, demande à faire inscrire en son nom une parcelle de la terre Teroto, sise au sous-district d'Atura, district de Mataiea, et non encore inscrite.

169

Le sieur Techuatua à Faula, demeurant à Mataiea, demande à faire inscrire en son nom une parcelle de la terre Teroto, sise au sous-district d'Atura, district de Mataiea, et non encore inscrite.

170

Le sieur Teiho, demeurant à Papara, demande à faire inscrire en son nom une parcelle de la terre Teroto, sise au sous-district d'Atura, district de Mataiea, et non encore inscrite.

171

Le sieur Tihimore à Tihimore, demeurant à Papara, demande à faire inscrire en son nom une parcelle de la terre Teroto, sise au sous-district d'Atura, district de Mataiea, et non encore inscrite.

172

La dame Vivirau à Moarii, épouse autorisée et assistée du sieur Vaitua à Matai, demeurant à Mataiea, demande à faire inscrire en son nom une parcelle de la terre Teroto, sise au sous-district d'Atura, district de Mataiea, et non encore inscrite.

173

La dame Terria à Tahu, épouse autorisée et assistée de son mari, demeurant à Papara, demande à faire inscrire en son nom une parcelle de la terre Teroto, sise au sous-district d'Atura, district de Mataiea, et non encore inscrite.

175

La dame Papoua à Tahu, célibataire, demeurant à Mataiea, demande à faire inscrire en son nom une parcelle de la terre Teroto, sise au sous-district d'Atura, district de Mataiea, et non encore inscrite.

176

Le sieur Vaitua à Matai, demeurant à Mataiea, demande à faire inscrire en son nom une parcelle de la terre Teroto, sise au sous-district d'Atura, district de Mataiea, et non encore inscrite.

177

Le sieur Vaitua à Matai, demeurant à Mataiea, demande à faire inscrire en son nom la terre Teroto, sise au sous-district d'Atura, district de Mataiea, et non encore inscrite.

178

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 30 août au 4 septembre 1883.

DATES	PRESSION barométrique		TEMPÉRATURE				PLUIE dans les 24 heures	VENTS DOMINANTS
	Heure moyenne	Quota du jour	6 heures du matin	1 heure du soir	Moyenne	Rayon de la journée		
30 août.	761.0	01.10	21.4	30.0	25.7	25.5	0.00742	S O
31.....	763.6	00.70	21.3	29.7	25.5	25.5	"	Variable S O
1 ^{er} sept.	761.8	01.70	20.8	28.6	24.7	24.0	"	N E
2.....	762.6	01.20	19.2	28.1	23.8	23.6	"	N N E
3.....	761.1	03.30	19.7	27.9	23.9	23.3	"	N N E
4.....	769.3	00.80	20.1	29.1	24.8	24.1	"	Variable N E
5.....	763.2	00.19	21.2	38.2	24.7	24.5	"	N E

Archives PF-Messenger-06/09/1883

